

ACTION URGENTE

UN PRÊTRE CATHOLIQUE RISQUE D'ÊTRE RENVOYÉ EN PRISON

Nguyen Van Ly, prêtre catholique et militant vietnamien des droits humains, risque d'être renvoyé en prison à la mi-mars, malgré sa santé fragile. Depuis son accident vasculaire cérébral survenu en novembre 2009, il est en partie paralysé. Avant cette attaque, il était détenu à l'isolement. Il n'a pas bénéficié de soins médicaux adaptés.

Nguyen Van Ly, aujourd'hui âgé de 64 ans, s'est vu accorder 12 mois de « suspension temporaire » de sa peine le 15 mars 2010 afin de pouvoir bénéficier de soins médicaux. On lui a en effet diagnostiqué une tumeur au cerveau. Depuis sa remise en liberté, il vit sous surveillance dans une maison destinée aux prêtres à la retraite du diocèse de l'archevêque de Hue, dans le centre du Viêt-Nam.

En prison, il a presque toujours été détenu à l'isolement et a connu plusieurs problèmes de santé au cours des sept mois qui ont précédé son accident vasculaire cérébral. Il n'a pas bénéficié d'un diagnostic correct ni de soins médicaux adaptés. Les autorités l'ont envoyé à l'hôpital pénitentiaire 198 à la mi-novembre 2009, avant de le renvoyer en prison le 11 décembre alors qu'il était encore en partie paralysé.

Nguyen Van Ly avait été condamné à huit ans d'emprisonnement en 2007 pour « propagande » contre l'État. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, arrêté et déclaré coupable d'avoir exprimé pacifiquement ses opinions sur la démocratie et les droits humains.

Le père Ly a été incarcéré pour la première fois en raison de ses critiques à l'égard des politiques gouvernementales en matière religieuse à la fin des années 1970 ; il a déjà passé dix-sept années en prison pour des questions d'opinion parce qu'il demande le respect des droits humains et de la liberté d'expression. C'est l'un des fondateurs du Bloc 8406, un mouvement en faveur de la démocratie actif sur Internet, et il a contribué à la création d'autres groupes politiques interdits. Il a aussi publié secrètement un journal dissident, *To Do Ngõn Luan* (Liberté et démocratie).

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités de libérer immédiatement et sans condition Nguyen Van Ly, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exprimer pacifiquement ses convictions non violentes;
- demandez que le père Ly ne soit pas renvoyé en prison à l'issue des 12 mois de suspension de sa peine, en mars 2011.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 23 MARS 2011 :

Ministre des Affaires étrangères

Pham Gia Khiem
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street
Ba Dinh District, Ha Noi
Viêt-Nam
Fax : + 8443 823 1872
Courriel : bc.mfa@mofa.gov.vn

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Sécurité publique

Le Hong Anh
Ministry of Public Security
44 Yet Kieu Street
Ha Noi
Viêt-Nam
Fax : 8443 942 0223

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Nonce apostolique
(représentant diplomatique du Saint-Siège au Viêt-Nam)
Archbishop Leopoldo Girelli
55 Waterloo Street 6,
Singapour 0718

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 313/09. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA41/011/2009/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRÊTRE CATHOLIQUE RISQUE D'ÊTRE RENVOYÉ EN PRISON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le père Nguyen Van Ly est l'un des quelque 30 dissidents emprisonnés au Viêt-Nam dans le cadre de la répression menée par les autorités contre les personnes critiquant les politiques gouvernementales et dénonçant les violations des droits humains. Les autorités ont recours à des articles du Code pénal formulés de manière vague pour étouffer et incriminer la liberté d'expression, en violation des traités que cet État a ratifiés. Au moins 22 militants en faveur de la démocratie ont été déclarés coupables et condamnés à de longues peines d'emprisonnement depuis octobre 2009.

En 2009, le Viêt-Nam a rejeté des recommandations importantes faites dans le cadre de l'Examen périodique universel, notamment celles l'invitant à abroger ou à réviser les lois du Code pénal qui ne sont pas conformes au droit international, à lever d'autres restrictions pesant sur l'opposition, notamment politique, le débat et les libertés d'expression et de réunion, ainsi qu'à libérer les prisonniers d'opinion.

Action complémentaire sur l'AU 313/09, ASA 41/001/2011, 9 février 2011

